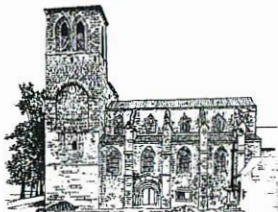


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 063-216302059-20260330-2026033002-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme DEPERT Marion, Mme DONATI Lisa, M. FERRARA Marie-Claudine, M. MONTI Christian, M. MOSNIER Gilles, M. PAGES Patrice, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FERRARA Marie-Claudine

Numéro interne de l'acte : 2026-03-30-02

Objet : Désignation des représentants des communes au sein des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 4 membres. Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes:

- 1 - Commission des finances,
- 2 - Commission fleurissement et embellissement
- 3 - Commission chargée des bâtiments communaux
- 4 - Commission chargée de la communication, des relations avec les associations, organisation des cérémonies et festivités communales
- 5 - Commission chargée des questions scolaires et périscolaires et désignation des représentants au Conseil d'école
- 6 - Commission chargée des équipements des services communaux et du personnel des services techniques
- 7- Commission chargée des affaires sociales

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 - Commission des finances :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| - Mme Andrée WALRAND | - Mr Laurent BOUCHICHE |
| - Mme Marie-Claudine FERRARA | - Mme Emmanuelle BRUT |

- 2 - Commission fleurissement et embellissement :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Mme Lisa DONATI | - Mr Gilles MOSNIER |
| - Mme Emmanuelle BRUT | - Mr Christian MONTI |

- 3 - Commission chargée des bâtiments communaux :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Mr Christian MONTI | - Mr Vincent BRUT |
| - Mr Patrice PAGES | - Mme Lisa DONATI |

- 4 - Commission chargée de la communication, des relations avec les associations organisation, des cérémonies et festivités communales

- | | |
|---------------------|------------------------------|
| - Mme Marion DEPERT | - Mme Marie-Claudine FERRARA |
| - Mme Lisa DONATI | - Mr Gilles MOSNIER |

- 5 - Commission chargée des questions scolaires et périscolaires et désignation des représentants au Conseil d'école

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Mr Gilles MOSNIER (représentant titulaire) | - Mr Vincent BRUT (suppléant) |
| - Mme Marie-Claudine FERRARA (représentante titulaire) | - Mme Andrée WALRAND (suppléante) |

- 6 – Commission chargée des équipements des services communaux et du personnel des services techniques

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - Mr Christian MONTI | - Mr Laurent BOUCHICHE |
| - Mr Patrice PAGES | - Mr Vincent BRUT |

- 7 - Commission chargée des Affaires sociales

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Mme Marie-Claudine FERRARA | - Mme Andrée WALRAND |
| - Mme Emmanuelle BRUT | - Mr Gilles MOSNIER |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le MAIRIE DE MANGLIEU

ID : 063-216302059-20260330-2026033002-DE